



Assemblée générale

Distr. générale
30 avril 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 146 et 158 b) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des Forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2008/09	650 755 600
Dépenses de 2008/09	575 536 200
Solde inutilisé de 2008/09	75 219 400
Crédit ouvert pour 2009/10	589 799 200
Dépenses prévues pour 2009/10 ^a	544 309 300
Montant prévu du solde inutilisé de 2009/10 ^a	45 489 900
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11	564 536 900
Recommandation du Comité consultatif pour 2010/11	534 489 200

^a Prévisions au 31 mars 2010 (voir annexe I).



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 29, 34, 44 et 46 ci-dessous les recommandations du Comité consultatif qui aboutiraient à réduire de 30 047 700 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget pour le fonctionnement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et financiers du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/660), le Comité donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Par conséquent, dans le présent document, il ne traite que des ressources de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Lors de son examen du budget proposé par le Secrétaire général pour la FINUL, concernant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Force (voir A/64/5 (vol. II), chap. II), sur lesquelles il a, le cas échéant, fait des observations qui figurent dans le présent rapport. Le rapport du Comité sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice se terminant au 30 juin 2009 est paru sous la cote A/64/708. **Le Comité réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes des organes de contrôle (voir par. 33 et 51 à 55 ci-après).**

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la FINUL figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

5. Dans sa résolution 62/265, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 650 755 600 dollars (montant net : 639 711 800 dollars) aux fins du fonctionnement de la Force, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Le montant total brut des dépenses pour l'exercice s'est élevé à 575 536 200 dollars (montant net : 564 828 500 dollars). Le montant brut du solde inutilisé s'est élevé à 75 219 400 dollars (montant net : 74 883 300 dollars) pour l'exercice, ce qui représente, en chiffre brut, 11,6 % du crédit ouvert, soit un taux d'exécution du budget de 88,4 %. Comme indiqué à la section III.A du rapport sur l'exécution du budget (A/64/542), cet écart est imputable à la diminution nette des dépenses au titre du personnel militaire (45 157 600 dollars), du personnel civil (3 345 200 dollars) et des dépenses opérationnelles (26 716 600 dollars). Une analyse des dépenses, en plus ou en moins, par rapport aux montants prévus, figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget.

6. Pour ce qui est du taux d'exécution du budget de 88,4 % indiqué plus haut pour l'exercice 2008/09, le Comité consultatif rappelle qu'il a examiné cette question par le passé, et qu'il est nécessaire de mieux assurer la planification et les prévisions budgétaires afin d'éviter les écarts importants (A/63/746/Add.11, par. 9).

Les recommandations du Comité à cet égard figurent aux paragraphes 45 et 46 ci-après.

7. L'économie réalisée d'un montant de 45 157 600 dollars au titre des contingents s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions, en raison du retard pris dans le déploiement des membres des contingents, avec un abattement moyen pour délais de déploiement de 17 % par rapport au taux autorisé de 8 %, se traduisant par une diminution des crédits nécessaires pour couvrir le coût des contingents et du matériel appartenant aux contingents, les indemnités en cas de décès et d'invalidité ainsi que les rations. Cette économie a été partiellement annulée par une augmentation des dépenses pour couvrir : a) les montants dus au titre de l'appui logistique relatif à l'agrandissement de la FINUL en 2006/07; b) les frais associés à la rotation d'un contingent pendant l'exercice financier précédent; et c) le coût du fret pour le rapatriement de deux contingents et le déploiement de trois autres. La sous-utilisation des crédits d'un montant de 3 345 200 dollars au titre du personnel civil est principalement imputable au : a) personnel recruté sur le plan national (3 620 700 dollars) du fait d'un taux de vacance de poste plus élevé que prévu; à savoir 44 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 21 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre un taux de 15 % prévu dans le budget pour les deux catégories; et b) personnel temporaire (49 700 dollars) essentiellement en raison de la minoration de la prime de risques et de la réduction du congé de récupération qui est passé de 12 à 8 semaines. L'augmentation des dépenses pour l'exercice s'explique par les dépenses additionnelles au titre du personnel recruté sur le plan international (325 200 dollars) et essentiellement par l'augmentation des dépenses communes de personnel; celles-ci ont été compensées en partie par des dépenses inférieures aux prévisions compte tenu du taux de vacance plus élevé (22 %) que celui retenu dans les prévisions (14 %).

8. L'économie réalisée au titre des dépenses opérationnelles (26 716 600 dollars) est notamment imputable aux rubriques ci-après : a) transports terrestres (282 000 dollars) du fait de l'annulation de l'acquisition de certains engins du génie, après examen des besoins en véhicules de la FINUL; b) communications (3 310 600 dollars) correspondant à la diminution des remboursements aux pays fournisseurs de contingents dans le cadre du soutien logistique autonome; et à la diminution des dépenses au titre des rubriques suivantes : communications commerciales résultant de clauses contractuelles plus favorables; et acquisition d'un nombre réduit de brouilleurs à un prix unitaires moins élevé; c) transports maritimes (21 756 600 dollars) du fait du déploiement de moins de navires et d'hélicoptères dans le Groupe d'intervention navale; d) médical (1 808 100 dollars) qui s'expliquent par les économies réalisées sur les fournitures et les services médicaux, en raison du déploiement d'un contingent moins important que prévu; et e) matériel spécial (1 405 600 dollars) compte tenu de remboursements moins importants que prévus aux pays fournisseurs de contingents dans le cadre du soutien logistique autonome, en raison de l'annulation, du déploiement tardif ou du rapatriement anticipé d'effectifs. Ces économies sont annulées par des dépenses additionnelles au titre des éléments suivants : a) installations et infrastructures (2 066 200 dollars) pour des services de construction concernant essentiellement l'agrandissement du quartier général de la FINUL; et b) transports aériens (1 458 600 dollars) en grande partie imputables au remplacement de quatre hélicoptères monomoteurs par quatre bimoteurs, de deux avions commerciaux par deux hélicoptères Bell et d'un

hélicoptère MI-8MTV supplémentaire, conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale et pour renforcer les capacités d'approches aéronautiques par la mer.

9. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget, la FINUL a poursuivi ses activités opérationnelles ordinaires de contrôle de la cessation des hostilités et fourni une assistance aux Forces armées libanaises. Le Groupe d'intervention navale a continué d'effectuer des patrouilles et de mener des opérations d'interdiction maritime à l'intérieur de la zone d'opérations maritimes de la FINUL (voir également par. 42, 43, 47 et 48 ci-après). Le rapport précise également que l'agrandissement du quartier général actuel de la Force n'avait pas été complètement pris en considération lors de l'établissement du budget de l'exercice 2008/09 et que la décision d'agrandir encore les locaux découlait d'une évaluation de la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation des Nations Unies. La FINUL a également lancé plusieurs projets de génie, dont la construction de citernes à eau en béton, de blocs sanitaires en dur, de magasins et d'ateliers pour les groupes électrogènes, le matériel de transport et les fournitures, d'installations d'entreposage pour le matériel de transport et de construction, d'une hélistation et d'un bâtiment en dur pour la Section des communications et de l'informatique, ainsi que l'aménagement de petites voies carrossables et de chemins. Ces projets de génie devraient être achevés d'ici juin 2010.

10. En outre, selon le Secrétaire général, la FINUL a continué de coopérer étroitement avec d'autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, y compris la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), qui a maintenu une capacité de réserve en vue d'une éventuelle évacuation, le Groupe d'observateurs au Liban de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) auquel la Force a continué d'apporter un soutien logistique et administratif; et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Un appui a également été fourni aux activités d'achat de la Commission d'enquête internationale indépendante (IIC) jusqu'à l'achèvement du mandat de cette dernière au cours de l'exercice considéré. La FINUL a en outre apporté un appui administratif, logistique et technique au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban qui coordonne les travaux de tous les organismes du système dans le pays.

11. On trouvera dans les paragraphes relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

12. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses engagées au 31 mars 2010 au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (voir annexe I). Au 31 mars 2010, les dépenses de l'exercice s'élevaient à un montant brut de 409 680 000 dollars, pour un montant réparti s'élevant, en chiffres bruts, à 589 799 200 dollars. Il est prévu que le montant total des dépenses de l'exercice se chiffrera à 544 309 300 dollars, laissant un solde inutilisé de 45 489 900 dollars. Au 12 avril 2010, le solde de trésorerie était de 470 400 000 dollars, et après déduction

d'une réserve d'exploitation de 60 934 000 dollars, il s'établissait à 409 466 000 dollars.

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2010, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FINUL depuis sa création s'établissait à 5 627 403 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 542 322 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 85 081 000 dollars. Au 31 décembre 2009, un montant de 13 385 000 dollars était dû au titre des contingents; un montant total de 178 004 000 dollars avait été remboursé pour la période allant jusqu'en novembre 2009. Le solde dû au titre du matériel appartenant aux contingents était de 36 558 000 dollars au 31 décembre 2009; un montant total de 108 216 000 dollars avait été remboursé pour la période allant jusqu'en septembre 2009. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 500 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 21 430 000 dollars depuis le début de la FINUL et les engagements non réglés s'établissaient à 64 000 dollars; une demande était encore en instance. En outre, 38 mémorandums d'accord avaient été signés depuis le début et cinq étaient à l'état de projets. **Le Comité espère que les demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité en instance seront réglées sans tarder et que les cinq projets de mémorandum d'accord seront rapidement finalisés.**

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2010, les chiffres de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 concernant l'occupation des postes de la FINUL s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Autorisés^a</i>	<i>Pourvus</i>	<i>Taux de vacance (en pourcentage)</i>
Contingents	15 000	11 438	23,7
Personnel recruté sur le plan international	407	315	22,6
Personnel recruté sur le plan national	833	658	21,0
Postes temporaires	5	3	40,0

^a Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

15. Comme indiqué à l'annexe I, les économies prévues résultent essentiellement de la diminution des dépenses au titre des contingents, du matériel appartenant aux contingents et des rations du fait d'un abattement de 21 % pour déploiement tardif contre 15 % prévu au budget, également associée au coût moins élevé des éléments installations et infrastructure, transports maritimes, communications, médical, matériel spécial et autres fournitures, services et équipement. Des économies sont également prévues au titre de la rubrique personnel civil pour : a) le personnel recruté sur le plan international en raison d'un taux moyen de vacance de poste de 21 %, contre 18 % prévu au budget; et b) le personnel recruté sur le plan national du fait d'un taux moyen de vacance de poste de 40 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national contre 20 % prévu au budget, et un taux moyen de 20 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national contre 18 % prévu au budget. Ces économies sont en partie annulées par les coûts plus élevés que prévus du kérosène et de l'achat de matériel informatique.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

A. Mandat et résultats prévus

16. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la FINUL dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978). Il l'a élargi dans sa résolution 1701 (2006) et prorogé dans des résolutions ultérieures, la dernière en date étant la résolution 1884 (2009) par laquelle il a approuvé sa prorogation jusqu'au 31 août 2010.

17. Il est indiqué dans le projet de budget (A/64/641 et Corr.1) que la FINUL poursuivra ses activités opérationnelles ordinaires au cours de l'exercice 2010/11 et que le Groupe d'intervention navale continuera de patrouiller et de mener ses opérations de surveillance maritime, les forces navales libanaises devant contribuer de plus en plus à ces opérations en prévision du transfert progressif de ses responsabilités.

18. La FINUL et le Département des opérations de maintien de la paix ont effectué un examen technique en application de la résolution 1884 (2009) du Conseil de sécurité. Du fait de cet examen, qui a été achevé en janvier 2010, un changement important est proposé dans l'organigramme de la Division de l'appui à la mission avec la suppression des bureaux d'administration de secteur pour lesquels 300 postes avaient été approuvés au titre de l'exercice 2009/10. Il est également proposé de transférer au Centre des opérations logistiques conjointes 168 postes d'assistant aux services linguistiques sur les 297 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national afin d'améliorer la qualité des services fournis aux secteurs sans que l'on ait à maintenir de manière permanente une présence en dehors du quartier général de la Force (voir aussi les paragraphes 36 et 37 ci-dessous). En outre, la FINUL s'est employée à rationaliser l'appui aux bases d'opérations éloignées en créant dans différents domaines d'activité des équipes d'appui mobiles à même d'intervenir plus rapidement et d'apporter un appui plus spécialisé sans qu'il soit nécessaire de maintenir une présence permanente partout sur le terrain.

19. Selon les indications qui figurent dans le projet de budget, la Cellule militaire stratégique doit être dissoute le 30 juin 2010 au plus tard et les deux postes de temporaire (1 D-2 et 1 poste d'agent des services généraux) qui lui étaient attribués seront supprimés, de même que les autres objets de dépense connexes. Le Comité consultatif relève que, d'après les conclusions de l'analyse détaillée dont le Bureau des affaires militaires du Département des opérations de maintien de la paix a fait l'objet (A/64/572 et Corr.1, par. 47 à 54), ce bureau sera en mesure d'absorber intégralement les principales responsabilités de la Cellule le 30 juin 2010 au plus tard. Il note également que le Bureau sera pleinement capable de surveiller la FINUL, d'assurer une meilleure supervision et une meilleure orientation, de fournir des avis militaires d'ordre stratégique et de veiller à la conformité des plans et des orientations militaires avec la démarche, la politique et les procédures de l'Organisation, et qu'il continuera de se concerter avec l'état-major de la FINUL pour toutes les questions liées aux opérations maritimes et terrestres, avec le Centre de situation du Département des opérations de maintien de la paix pour suivre la situation régnant au Liban et avec le Département de l'appui aux missions pour les questions de logistique, de finances et de personnel. À cet égard, le Comité a été

informé, sur sa demande, que la Cellule militaire stratégique assurait un appui militaire spécialisé pour la FINUL et comptait un représentant au sein de l'Équipe opérationnelle intégrée chargée du Moyen-Orient et du Sahara occidental, qui épaula la FINUL, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), l'ONUST et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). **Le Comité compte que les enseignements tirés de l'expérience acquise par l'intermédiaire de la Cellule militaire stratégique seront pris en considération lors de la planification des besoins futurs.**

20. Pour ce qui est de la coopération entre les missions de la région, le Secrétaire général fournit des précisions sur un certain nombre d'initiatives préexistantes ou nouvelles. La FINUL demeure la plate-forme régionale pour l'Équipe Déontologie et discipline qui dessert également la FNUOD, l'ONUST, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, l'UNFICYP et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). Par ailleurs, elle continuera de travailler en étroite coopération avec les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, dont l'UNFICYP, notamment en matière d'évacuation sanitaire et d'autres questions de logistique, et avec l'ONUST pour fournir un appui dans les domaines de l'infrastructure, des locaux à usage de bureaux, des communications et du matériel informatique, y compris l'entretien et les services correspondants nécessaires, du soutien sanitaire, du carburant et des pièces détachées pour les véhicules, de l'approvisionnement d'urgence en rations et en eau et des services de sécurité pour le Groupe d'observateurs au Liban. Pendant l'exercice 2009/10, le Bureau régional de la sécurité aérienne de la Base de soutien logistique a desservi la FINUL. Enfin, la Force maintiendra la coopération étroite instaurée avec la CESAO et collaborera étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

21. Au paragraphe 28 du projet de budget, le Secrétaire général indique que la coopération entre la FINUL et les bureaux chargés de l'informatique au Siège de l'Organisation des Nations Unies a débouché sur la proposition tendant à regrouper toutes les initiatives menées à l'échelon régional en matière de communications et de technologies de l'information en 2010/11, ce qui permettra de coordonner la prestation des services correspondants en assurant leur gestion stratégique au niveau régional, d'éviter que des activités se chevauchent, de générer des économies d'échelle et d'éliminer les disparités de services entre les missions. Un schéma détaillé a été communiqué au Comité consultatif, à sa demande, sur le projet de régionalisation de la gestion des technologies de l'information et des communications (voir annexe II). Il est prévu de créer un poste de chef pour diriger les Services régionaux de télécommunications et d'informatique devant être établis à la FINUL, et de créer un poste de chef adjoint à la FNUOD. Grâce à cette régionalisation des communications et de l'informatique, on devrait parvenir à réduire sensiblement les coûts pour les quatre missions établies, qui sont géographiquement très proches (FINUL, FNUOD, UNFICYP et ONUST).

22. Le Comité consultatif note que le projet de régionalisation de la gestion des technologies de l'information et des communications aurait des effets positifs, notamment la suppression de 17 postes (7 postes d'agent recruté sur le plan international et 10 d'agent sur le plan national) à compter du 1^{er} juillet 2010, une baisse des dépenses de matériel grâce à la réduction des stocks régionaux de pièces

détachées (celles-ci ne représenteront plus que 5 % de la valeur totale des stocks contre 7,5 % actuellement), une diminution des frais afférents à la location de répéteurs de satellite et aux services commerciaux de télécommunications et l'uniformisation des plates-formes matérielles utilisées, qui permet des gains d'efficacité. Selon les prévisions initiales, ces effets se traduiraient par une économie globale de plus de 3,5 millions de dollars pour la FINUL, la FNUOD, l'ONUST et l'UNFICYP. En termes d'incidences sur le budget de la FINUL, le Comité a été informé que l'initiative entraînerait une réduction de 1 131 600 dollars des dépenses afférentes aux pièces de rechange pour la mission et une économie de 125 000 dollars due à l'utilisation de passerelles régionales pour les technologies de l'information, y compris les services Internet, ces économies étant annulées en partie par des dépenses additionnelles d'un montant de 61 000 dollars liées au reclassement proposé du poste de chef de service de P-5 à D-1 (voir par. 37 plus bas).

23. Le Comité consultatif est favorable à la proposition de renforcer et de rendre officielle la coordination régionale des services liés aux technologies de l'information et des communications. Il prie le Secrétaire général de faire le point de la situation sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de régionalisation de la gestion de ces technologies, y compris les économies qui auront été effectivement réalisées, quand il présentera le projet de budget pour l'exercice 2011/12. Il évoque cette initiative plus en détail dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/64/660, par. 63 à 66) et dans son rapport connexe relatif à la FNUOD (A/64/660/Add.4, par. 18 à 20).

24. Il est dit dans le document budgétaire que la FINUL a accepté de participer à un projet pilote auquel la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Libéria sont également associées et qui vise à améliorer la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats de la composante appui. Le Comité consultatif a également formulé des observations sur ce projet pilote dans son rapport général (A/64/660, par. 18). Pour les trois missions considérées, le cadre de budgétisation de la composante appui n'expose que les indicateurs de succès et les produits en rapport avec l'amélioration des services, tandis que les produits d'appui standard et les produits spécialisés ou propres à la mission sont renvoyés dans une annexe au rapport, qui fournit des indications comparatives pour deux exercices. Le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu d'appliquer le projet pilote à deux cycles budgétaires complets.

25. Comme il l'a indiqué dans son rapport général, le Comité consultatif évaluera la mesure dans laquelle le projet pilote aura contribué à améliorer la présentation de la budgétisation axée sur les résultats pour la FINUL et les autres missions participantes après son achèvement. Cependant, à première vue, il semble que le nouveau format ne simplifie pas l'examen des projets de budget et ne renforce pas non plus leur rigueur. En fait, le Comité estime que la présentation d'une partie du cadre dans le corps du rapport et de l'autre dans une annexe, complique l'examen des projets de budgets, y compris ceux de la FINUL.

B. Ressources nécessaires

26. Le montant brut du budget proposé au titre de la FINUL pour l'exercice 2010/11 est de 564 536 900 dollars, soit une diminution de 25 262 300 dollars, ou 4,3 %, par rapport au crédit de 589 799 200 dollars ouvert pour 2009/10. Comme indiqué ci-après, cette diminution est le résultat net d'une baisse des montants demandés au titre du personnel militaire (12 552 600 dollars) et des dépenses opérationnelles (14 911 000 dollars) et d'une hausse du montant prévu pour le personnel civil (2 201 300 dollars). Une analyse des variations est présentée aux paragraphes 111 à 124 du projet de budget (A/64/641 et Corr.1). Ce budget couvre le déploiement de 15 000 militaires, 401 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 741 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 3 temporaires recrutés sur le plan international [postes imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions)], soit une diminution nette de 100 unités pour les effectifs (6 postes en moins pour le personnel recruté sur le plan international, 92 en moins pour le personnel recruté sur le plan national et 2 en moins pour les temporaires).

1. Personnel militaire

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2009/10</i>	<i>Effectif proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
Contingents	15 000	15 000	–

27. Les prévisions de dépenses au titre du personnel militaire pour l'exercice 2010/11 se chiffrent à 307 027 100 dollars, ce qui représente une diminution de 12 552 600 dollars, soit 3,9 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2009/10. Comme il est indiqué dans le projet de budget, la diminution est imputable essentiellement à l'application d'un taux plus élevé d'abattement pour délais de déploiement (16 % au lieu de 15 % dans le budget de 2009/10) et elle est compensée en partie par une hausse des dépenses afférentes à l'indemnité de permission qui est passée de 7 à 15 jours par période de six mois de service (voir la résolution 63/285), au déploiement, à la relève et au rapatriement, et au fret du matériel appartenant aux contingents.

28. Le Comité consultatif note que les taux appliqués aux budgets et les taux effectifs enregistrés pour le déploiement depuis l'exercice 2007/08 sont les suivants :

<i>Exercice</i>	<i>Nombre d'hommes effectivement déployés^a</i>	<i>Taux budgétisé pour le déploiement</i>	<i>Taux de vacance de postes effectif pour le personnel déployé</i>	<i>Variation</i>
		<i>(en pourcentage)</i>		
2007/08 ^b	12 344	4	17,7	13,7
2008/09 ^c	12 308	17	16,3	(0,7)
2009/10 ^d	11 438	15	23,7	8,7
2010/11 ^e	Non connu	16 (projection)	Non connu	Non connu

^a Effectif maximum autorisé de 15 000 hommes.

(Suite des notes du tableau)

^b A/62/781/Add.5, par. 15.

^c A/63/746/Add.11, par. 18.

^d Voir par. 14 plus haut.

^e A/64/641, par. 98.

29. **Le Comité consultatif note que le déploiement des contingents est organisé en fonction des conditions prévues et de celles qui sont effectivement observées sur le terrain. Sachant que les crédits demandés pour le personnel militaire sont calculés sur la base des taux de déploiement tardif prévus, il recommande de majorer à 19 % le taux applicable aux contingents budgétisé pour l'exercice 2010/11.**

2. Personnel civil

Catégorie ^a	Nombre de postes approuvés pour 2009/10	Nombre de postes proposés pour 2010/11	Variation
Personnel recruté sur le plan international	407	401	(6)
Personnel recruté sur le plan national ^b	833	741	(92)
Postes de temporaire ^c	5	3	(2)

^a Effectif maximum autorisé.

^b Y compris les agents recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

30. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'élèvent à 99 187 700 dollars, soit une augmentation de 2 201 300 dollars, ou 2,3 %, par rapport aux crédits ouverts en 2009/10. Cette augmentation s'explique par les ressources supplémentaires demandées pour le personnel recruté sur le plan international (3 906 400 dollars), résultant principalement de l'application d'un taux de vacance de postes de 15 % pour la période 2010/11, contre 18 % en 2009/10, et de l'application de l'échelon 5 du barème des traitements du personnel recruté sur le plan international en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010. Une réduction des crédits demandés est proposée au titre des rubriques ci-après : a) le personnel recruté sur le plan national (1 253 300 dollars), imputable principalement à la réduction proposée de 92 postes d'agent recruté sur le plan national et l'application du taux de change établi par la Banque mondiale pour 2011 (1 507,50 livres libanaises pour 1 dollar des États-Unis); et b) le personnel temporaire (451 800 dollars), résultant principalement de la suppression de deux postes de temporaire [1 poste D-2 et 1 poste d'agent des services généraux] (autres classes)] dans la cellule militaire stratégique, qui prendra effet le 30 juin 2010.

Taux de vacance de postes

31. Le Secrétaire général a appliqué des taux de vacance de postes de 15 % aux prévisions de dépenses pour le personnel recruté sur le plan international et de 10 % pour le personnel recruté sur le plan national. Pour la période 2009/10, des taux de vacance de 18 % ont été appliqués à la fois au personnel recruté sur le plan

international et au personnel recruté sur le plan national (voir A/64/641, par. 98). Le Comité consultatif note que, d'après le tableau d'occupation des postes figurant au paragraphe 14 ci-dessus, au 31 mars 2010, les taux de vacance de postes étaient de 22,6 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 21 % pour le personnel recruté sur le plan national et que, dans les deux cas, ces taux étaient nettement supérieurs aux taux de vacance de postes budgétisés pour la période en cours.

32. Dans ce contexte, le Comité consultatif note que les taux moyens de vacance de postes effectifs de la FINUL ont, au cours des récentes périodes, toujours été supérieurs aux taux de vacance prévus au budget, comme suit :

(En pourcentage)

Période	Personnel recruté sur le plan international		Personnel recruté sur le plan national	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif
2007/08 ^a	10,0	26,0	10,0	32,0
Variation	16,0	16,0	22,0	22,0
2008/09 ^b	14,0	21,8	15,0	22,0
Variation	7,8	7,8	7,0	7,0
2009/10 ^c	18,0	22,6	18,0	21,0
Variation	4,6	4,6	3,0	3,0
2010/11 ^d	15,0	Non disponible	10,0	Non disponible

^a Voir A/63/746/Add.11, par. 12, et annexe I.

^b Ibid., par. 6.

^c Voir par. 14 ci-dessus.

^d Voir par. 31 ci-dessus.

33. Par ailleurs, le Comité des commissaires aux comptes a observé ce qui suit : durant la période 2008/09, il y a eu 189 postes vacants, dont 40 étaient des postes d'agent recruté sur le plan international et 149 des postes d'agent recruté sur le plan national; et 136 postes de personnel civil étaient vacants depuis plus de deux ans, la vacance la plus longue étant 10 ans. **Le Comité consultatif recommande à la mission de prendre des mesures afin de pourvoir les postes vacants, de manière à permettre à la FINUL d'exécuter efficacement son mandat (voir également A/64/5 (vol. II), chap. II, par. 321 à 324).**

34. Le Comité consultatif a été informé que des efforts étaient en cours pour réduire l'écart entre les taux de vacance de postes budgétisés et les taux de vacance effectifs. **Il est encouragé par ces mesures, mais note toutefois que les taux de vacance de postes effectifs ne sont jamais tombés au-dessous de 21 % depuis la période 2007/08. Le Comité recommande donc d'augmenter les taux de vacance prévus au budget de 18 % pour les deux catégories de personnel à 21 % pour le personnel recruté sur le plan international et 20 % pour le personnel recruté sur le plan national.**

Recommandations concernant les postes

35. On trouvera à l'annexe III du présent rapport une récapitulation des modifications proposées au tableau d'effectifs, tandis qu'une description de ces changements figure dans le projet de budget au titre des diverses composantes (A/64/641, par. 31 à 95).

36. La plupart des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs ont trait aux efforts de rationalisation de la mission (voir par. 18 et 19 ci-dessus). Le Secrétaire général propose de supprimer les bureaux d'administration de secteur, de redéployer 2 postes d'agent recruté sur le plan international (1 poste P-4 et 1 poste d'agent du Service mobile) et 1 poste d'agent recruté sur le plan national sur le total du tableau d'effectifs approuvé de 300 postes pour la période 2009/10, de réaffecter/redéployer 221 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Cellule centrale d'analyse de la mission, à la Section de l'information, au Bureau du Directeur, aux Services administratifs et aux Services d'appui intégrés, et de supprimer 76 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (ibid., par. 50 à 57, et annexe III). Il est également proposé de redéployer 168 postes d'assistant linguistique des services généraux recrutés sur le plan national au Centre logistique commun, afin de rationaliser l'appui aux lieux d'affectation hors Siège dans la zone d'opérations.

37. En ce qui concerne la création proposée de services régionaux sur les technologies de l'information et de la communication (voir par. 21 à 23 plus haut), il est proposé de reclasser le poste de chef de service (P-5) à un poste de chef des services régionaux des technologies de l'information et de la communication (D-1); son titulaire participerait notamment aux conférences régionales et fournirait un apport stratégique; établirait des contacts avec des hauts fonctionnaires au niveau ministériel dans les domaines de la prestation de services, par le biais de l'infrastructure nationale, et en ce qui concerne la gestion des questions complexes relatives aux fréquences radio; il jouerait un rôle central dans l'harmonisation de l'appui fourni aux autres entités des Nations Unies et aux partenaires d'exécution dans la région (ibid., par. 91).

38. Comme indiqué dans le projet de budget (ibid., par. 53), la FINUL propose d'établir un groupe de surveillance et de contrôle dans le cadre du Bureau du Directeur, qui incorporerait les fonctions actuelles de la Commission d'enquête, de même que de nouvelles fonctions en matière de surveillance et de contrôle, afin de coordonner les réponses aux observations en matière d'audit, et élaborerait et appliquerait les procédures relatives à la gestion des risques. Cet organe disposerait de six postes, comprenant la création proposée d'un nouveau poste de fonctionnaire principal d'administration (P-4) et la réaffectation de cinq postes d'autres bureaux dont les titulaires assumeraient les fonctions de fonctionnaire d'administration (2 postes P-3), d'assistant administratif (2 postes d'agent du Service mobile) et d'assistant d'équipe (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national). **Le Comité consultatif apporte son soutien à la création du Groupe de surveillance et de contrôle et est convaincu que les recommandations des organes seront ainsi examinées plus rapidement. Il demande une mise à jour sur les travaux de la nouvelle entité dans le contexte du projet de budget pour 2011/12.**

39. **Le Comité consultatif n'émet pas d'objections aux propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs.**

3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué pour 2009/10</i>	<i>Montant proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation</i>
173 233 100	158 322 100	(14 911 000)

40. Les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 s'élèvent à 158 322 100 dollars, soit une diminution de 14 911 000 dollars, ou 8,6 %, par rapport au montant alloué en 2009/10. Comme indiqué dans le projet de budget, la réduction des ressources nécessaires est principalement imputable à la diminution des estimations au titre des rubriques ci-après : a) installations et infrastructures (7 454 000 dollars) résultant de l'achèvement prévu de grands projets de construction d'ici à juin 2010 et de l'acquisition de groupes électrogènes durant la période 2009/10; b) les transports terrestres (3 618 300 dollars), du fait de l'acquisition d'un nombre réduit de véhicules par rapport à la période actuelle; c) les transports maritimes ou fluviaux (382 700 dollars) résultant de la restructuration du Groupe d'intervention navale; et d) les services médicaux (1 944 600 dollars) résultant de la réduction des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents au titre du soutien logistique autonome, du fait de l'augmentation du taux d'abattement pour délais de déploiement.

Transports aériens

41. Les prévisions de dépenses au titre des transports aériens pour la période 2009/10, au 31 mars 2010, se chiffrent à 8 725 900 dollars, avec un dépassement prévu de 201 300 dollars (2,4 %) principalement imputable à l'augmentation du coût des carburants aviation (voir annexe I). Les ressources prévues pour la période 2010/11 s'élèvent à 9 341 100 dollars, soit une augmentation de 816 500 dollars (9,6 %) par rapport au montant alloué en 2009/10. Le Comité consultatif a été informé que le dépassement de crédits s'expliquait principalement par l'installation d'un système de poursuite par satellite, l'augmentation du coût du carburant-aviation, l'augmentation de la consommation de carburant et l'accroissement du coût des opérations aériennes.

Transports maritimes ou fluviaux

42. Les dépenses au titre de cette rubrique pour la période 2009/10, au 31 mars 2010, devraient s'élever à 31 213 900 dollars, avec un solde inutilisé prévu d'un montant de 10 916 200 dollars (25,9 %) (voir annexe I). Les prévisions de dépenses pour la période 2010/11 se chiffrent au total à 41 747 400 dollars, soit une diminution de 382 700 dollars (0,9 %) par rapport au montant alloué en 2009/10.

43. Comme indiqué dans le projet de budget, la réduction des crédits demandés est imputable à la reconfiguration et au déploiement proposés de sept navires au sein du Groupe d'intervention navale comprenant 3 frégates, 3 patrouilleurs et 1 bâtiment de soutien, par rapport à la configuration actuelle – 8 navires comprenant 1 frégate, 1 navire d'observation, 5 patrouilleurs et 1 bâtiment de soutien. Les crédits prévus au titre des dépenses de location et d'exploitation tiennent compte des frais de transit liés au déploiement des navires depuis leur pays d'origine. La diminution des dépenses prévues est également imputable à une réduction du nombre d'hélicoptères

pouvant être déployés pour les vols au-dessus de la mer, de quatre à deux, pour la période 2010/11. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 2 378 800 dollars avait été inclus dans les ressources proposées pour le financement des frais afférents au transport des navires dans la zone d'opérations.

4. Autres observations et recommandations

Bureau de Tel-Aviv

44. Comme indiqué dans le projet de budget, l'installation d'un bureau de la FINUL à Tel-Aviv, afin de renforcer la liaison et la coordination avec les autorités militaires et gouvernementales israéliennes, demeure en suspens. Le Comité consultatif a été informé que les efforts se poursuivaient en vue de la mise en place d'un bureau à Tel-Aviv. Ayant demandé des précisions, il a été informé que les dépenses prévues dans le projet de budget pour la période 2010/11 pour ce bureau s'élevaient à 1 075 400 dollars, dont 787 400 dollars au titre des traitements et dépenses de personnel y afférentes, pour 1 poste P-5, 1 poste P-4 et 2 postes d'agent du Service mobile, et un montant de 288 000 dollars au titre de la location du bureau. **Le Comité observe que la proposition tendant à établir un bureau à Tel-Aviv a été incluse pour la première fois dans le projet de budget pour la période 2006/07 (A/61/766, par. 28). Compte tenu du fait que le bureau n'a pas encore été mis en place, il recommande de réduire la proposition budgétaire de 1 075 400 dollars, reflétant les dépenses à prévoir pour le bureau de Tel-Aviv pour la période 2010/11. Si les efforts en cours aboutissent à la mise en place du bureau, toutes les dépenses connexes devraient être reportées du rapport d'exécution de cette période.**

Exécution du budget

45. Le Comité consultatif note une légère amélioration dans le taux d'exécution du budget de la FINUL depuis la période 2007/08 mais est préoccupé par le fait que cette amélioration semble résulter de réductions des ressources proposées par l'Assemblée générale et non pas d'une amélioration des prévisions budgétaires, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Période du budget	Proposition du Secrétaire général (montant brut)		Réduction des ressources proposées (en pourcentage)	Prévisions de dépenses effectives prévues (montant brut) (dollars É.-U.)	Taux effectif d'exécution du budget (en pourcentage)	Par rapport à la période précédente, le taux d'exécution du budget a augmenté de
	(dollars É.-U.)	Crédits ouverts				
2007/08 ^a	713 586 800	713 586 800	–	591 589 000	82,9	–
2008/09 ^b	688 813 300	650 755 600	5,53	575 536 200	88,4	5,5
2009/10 ^c	646 580 400	589 799 200	8,78	535 045 700 (prévu)	92,3 (prévu)	3,9

^a Voir A/61/870 et Corr.1 et A/63/746/Add.11.

^b Voir A/62/751 et A/64/542.

^c Voir A/63/689 et Corr.1 et annexe I.

46. Le Comité consultatif note que le projet de budget pour la FINUL pour la période 2010/11 se chiffre à 564 536 900 dollars, soit une réduction de 25 262 300 dollars, ou 4,3 % (montant brut) par rapport à la période 2009/10 (voir par. 26 ci-dessus). Il a été informé, à sa demande, que le projet de budget pour la période

2010/11 avait été établi dans le but d'assurer la pleine utilisation des ressources proposées. Il demeure toutefois préoccupé par les taux d'exécution antérieurs du budget de la mission et estime que, comme la Force opère actuellement dans un environnement plus stable, de nouvelles possibilités d'économies devraient être identifiées dans le processus d'établissement du budget, en plus de celles indiquées plus haut au titre des ressources nécessaires (par. 26). **Compte tenu du taux élevé de sous-utilisation des ressources financières allouées au titre des transports maritimes ou fluviaux (voir par. 42 et 43 ci-dessus), le Comité recommande une nouvelle réduction des ressources proposées de 2 % du budget global, représentant un montant de 11 290 700 dollars pour la période 2010/11.**

Procédures opérationnelles permanentes du Groupe d'intervention navale

47. Suite à la demande du Gouvernement libanais et conformément aux dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, la FINUL reçoit l'appui d'un Groupe d'intervention navale. Le Comité consultatif a été informé que la configuration initiale du Groupe d'intervention avait été fixée à 18 navires, puis ramenée à 12, et enfin à 8. Il a également été informé que ces navires et les hélicoptères qui les accompagnent étaient remboursés à un taux forfaitaire journalier tout compris selon une lettre d'attribution et que les remboursements aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard et les remboursements au titre du soutien logistique autonome étaient accordés aux gouvernements qui fournissent des contingents au Groupe d'intervention navale en vertu des mémorandums d'accord correspondants. Le Comité a également été informé que les taux de remboursement des navires du Groupe d'intervention avaient été fixés en 2006 sur proposition des pays qui y participent.

48. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a indiqué qu'il craignait que l'absence de procédures opérationnelles permanentes permettant de vérifier le matériel du Groupe d'intervention navale n'empêche d'évaluer correctement ses moyens (voir A/63/746/Add.11, par. 35). Comme les commissaires, il recommande que le Département de l'appui aux missions revoie les procédures élaborées et propose au Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, qui doit se réunir en janvier 2011, de les intégrer au *Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents*. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, le Département intégrera ces procédures dans la prochaine version du Manuel. S'étant enquis de la chose, le Comité consultatif a appris que le groupe de travail de 2008 sur le matériel appartenant aux contingents n'avait pas donné de directives en ce qui concerne les navires qui composent le Groupe d'intervention navale. En 2009, un groupe de travail spécial composé de représentants de la Cellule militaire stratégique, du Département de l'appui aux missions et du Bureau des affaires militaires a été créé au Siège de l'ONU pour examiner les taux et les modalités de remboursement des navires du Groupe d'intervention. À la suite de ses recommandations, de nouveaux taux journaliers de remboursement avaient été fixés. **Le Comité consultatif espère que le projet de budget pour l'exercice 2011/12 fera le point sur ces procédures.**

Initiatives en faveur de l'environnement

49. Le paragraphe 9 du document budgétaire indique que la FINUL poursuivra la mise en œuvre des initiatives écologiques, en coopération avec les organisations

gouvernementales et non gouvernementales locales et internationales, pour venir en aide aux municipalités. **Le Comité consultatif s'en félicite.**

Activités d'information

50. Le Comité consultatif constate, à la lecture du document budgétaire, que la FINUL envisage de fournir chaque jour aux médias locaux et internationaux des informations sur ses activités; de leur faciliter l'accès à ses activités en organisant des tournées à leur intention; de faire régulièrement paraître des communiqués de presse et des photographies sur ses activités et d'actualiser chaque semaine le site Web de la mission en anglais et en arabe. La FINUL compte également continuer d'organiser des activités d'information ciblées sur les populations locales pour favoriser le rétablissement d'un climat de confiance et le règlement des conflits, de produire et distribuer des documents audiovisuels destinés à la télévision et à la radio, des sujets radio et un magazine bimensuel en anglais et en arabe sur ses propres activités et sur celles des organismes des Nations Unies présents dans la zone. **Le Comité consultatif salue ces activités d'information.**

Observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes

51. Outre ses commentaires sur le taux de vacance de postes de la FINUL (voir par. 33 ci-dessus), le Comité des commissaires aux comptes formule, dans son rapport (A/64/5 (Vol. II), chap. II, par. 102 à 108), des observations sur la gestion des contrats concernant les rations, notant que le fournisseur avait présenté à la mission la grille de remises suivante :

Grille des remises prévues dans les contrats concernant les rations de la FINUL

<i>Effectif militaire</i>	<i>Majoration/remise</i>
10 000	0,25 %
12 000	Valeur de référence
14 000	-0,75 %

52. Le Comité des commissaires aux comptes observe que du 1^{er} novembre 2006 au 7 juillet 2009, l'effectif déployé de la FINUL, compris entre 4 945 et 11 728 hommes, était inférieur à la valeur de référence (12 000 hommes). En conséquence, le fournisseur a appliqué une majoration de 94 909 euros, dont la FINUL s'est acquittée. Toutefois, d'après les commissaires, la FINUL n'a pas précisé si la majoration avait été appliquée lorsque l'effectif déployé était inférieur à 12 000 hommes, valeur de référence, ou lorsqu'il était inférieur à 10 000 hommes. De fait, la Division des achats a informé le Comité que la majoration devait s'appliquer lorsque l'effectif de la FINUL était inférieur ou égal à 10 000 hommes. Les commissaires notent également que le fournisseur a proposé à l'ONU une remise globale calculée en fonction du nombre total d'hommes ravitaillés. Il a constaté que le fournisseur approvisionnait actuellement 49 433 hommes dans six missions de maintien de la paix, ce qui devrait donner droit à l'Organisation à une remise de 1,5 %, mais que la Division des achats n'avait jamais réclamé cette remise depuis la prise d'effet des contrats. Les commissaires ont indiqué qu'ils craignaient

que l'imprécision des dispositions relatives aux remises ne nuise à la bonne exécution des contrats et n'entraîne des pertes financières pour l'Organisation. Il a donc recommandé à l'Administration : a) de fixer clairement les modalités d'application des remises ou des majorations dans les contrats d'achat; et b) de réclamer la remise globale en fonction du nombre total d'hommes ravitaillés.

53. Comme l'indique le rapport du Comité des commissaires aux comptes, l'Administration a tiré la question au clair avec le fournisseur et annoncé qu'elle lui adresserait avant fin janvier 2010 une réclamation pour obtenir les remises de 3 040 613 dollars et de 1 068 184 euros auxquelles elle a droit. Il a été répondu aux questions du Comité consultatif qu'au 28 avril 2010, la FINUL avait engagé une procédure pour se faire rembourser 79 355,52 euros de majorations payées au fournisseur, sur la foi des rapports comptabilisant l'effectif déployé. Par ailleurs, des discussions sont en cours entre le Siège de l'ONU et le fournisseur au sujet de la remise globale applicable aux six missions, et dont la part revenant à la FINUL se chiffre à 527 508 euros. **Le Comité consultatif espère que cette affaire sera vite réglée et demande que le projet de budget pour l'exercice 2011/12 fasse le point de la situation.**

54. **Le Comité consultatif prend note de l'observation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle l'imprécision des dispositions des contrats risque d'entraîner des pertes financières pour l'Organisation. Il recommande que la FINUL, agissant en étroite coopération avec la Division des achats, veille au respect des dispositions des contrats pour obtenir les remises qui y sont prévues. Enfin, il prie le Secrétaire général d'en rendre compte dans son projet de budget pour l'exercice 2011/12.**

55. Le Comité des commissaires aux comptes a également relevé que la FINUL n'avait pas élaboré de plan d'action d'urgence pour son Groupe des carburants, comme le prescrit le *Manuel de gestion des carburants* du Département de l'appui aux missions. Le Comité consultatif note que l'Administration a accepté la recommandation des commissaires. Le Département de l'appui aux missions a fait par la suite observer que la FINUL avait élaboré depuis le projet d'un plan de cette sorte et prévu d'avoir réglé la question au premier trimestre 2010 (ibid., par. 251 à 253). **Le Comité consultatif demande que le point soit fait dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12 sur l'état d'avancement de ce plan d'action d'urgence.**

V. Conclusion

56. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 33 du rapport sur l'exécution du budget (A/64/542). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2009, soit 75 219 400 dollars, ainsi que les recettes diverses et les ajustements de cet exercice, soit 26 529 500 dollars, soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités qu'il appartient à l'Assemblée générale de fixer.**

57. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont indiquées au paragraphe 125 du projet de budget (A/64/641). **Compte tenu des**

recommandations formulées aux paragraphes 29, 34, 44 et 46 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 534 489 200 dollars pour financer les activités de la FINUL pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/542)
- Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/641 et Corr.1)
- Rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2009/566)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intitulé « Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 » (A/63/746/Add.5)
- Résolutions 425 et 426 (1978), 1701 (2006), 1832 (2008) et 1884 (2009) du Conseil de sécurité
- Résolution 63/298 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, 1^{er} juillet 2009-30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis, arrondis)

	1 ^{er} juillet 2009- 31 mars 2010			Prévisions pour la période du 1 ^{er} avril au 30 juin 2010			Écart en pourcentage (3)=(1)-(2)	Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives + dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2010		
			(4)	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)		
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires								
Contingents	319 579,7	256 634,4	62 945,3	39 943,3	296 577,7	23 002,0	7,2	Diminution des dépenses au titre du coût des contingents, du matériel appartenant aux contingents et des rations en raison d'un taux de vacance de poste de 21 % alors que l'abattement pour déploiement différé inscrit au budget était de 15 %
Police des Nations Unies								
Unités de police constituées								
Total partiel	319 579,7	256 634,4	62 945,3	39 943,3	296 577,7	23 002,0	7,2	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	58 943,8	41 234,0	17 709,8	15 348,8	56 582,8	2 361,0	4,0	Diminution des dépenses en raison d'un taux de vacance de poste de 21 % alors que le taux de vacance inscrit au budget était de 18 %
Personnel recruté sur le plan national	37 041,7	26 410,0	10 631,7	8 526,6	34 936,6	2 105,1	5,7	Diminution des dépenses en raison d'un taux de vacance de 40 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national alors que le taux de vacance inscrit au budget était de 30 %, et en raison d'un taux de vacance de 20 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national contre 18 % inscrits au budget

	1 ^{er} juillet 2009- 31 mars 2010			Prévisions pour la période du 1 ^{er} avril au 30 juin 2010				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (1)	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2010 (2)	Écart en pourcentage (3)=(1)-(2)	
Volontaires des Nations Unies								
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 000,9	482,5	518,4	326,0	808,5	192,4	19,2	Diminution des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
Total partiel	96 986,4	68 126,5	28 859,9	24 201,4	92 327,9	4 658,5	4,8	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements								
Observateurs électoraux civils								
Consultants	309,0	61,2	247,8	247,8	309,0	–	–	
Voyages	1 296,3	814,3	482,0	299,9	1 114,2	182,1	14,0	Diminution des dépenses en raison de frais de voyage moins importants, de formations organisées en plus grand nombre sur place et de la fourniture de repas préparés à la place de l'élément repas de l'indemnité de subsistance (missions) au titre des voyages à l'intérieur de la zone de la Mission
Installations et infrastructures	64 121,3	40 288,1	23 833,2	21 220,9	61 509,0	2 612,3	4,1	Diminution des dépenses en raison principalement de la réduction de l'effectif militaire par rapport aux prévisions et par la réduction concomitante des dépenses relatives au soutien logistique autonome. Toutefois, ces économies ont été annulées en partie par l'augmentation des dépenses de carburants.
Transports terrestres	14 213,8	12 090,7	2 123,1	1 633,4	13 724,1	489,7	3,4	Diminution des dépenses en raison de l'abaissement du coût des véhicules, mais partiellement annulée par les dépenses imprévues nécessitées par l'achat de pièces détachées pour les 25 véhicules blindés (Nyalas) reçus de la

	1 ^{er} juillet 2009- 31 mars 2010			Prévisions pour la période du 1 ^{er} avril au 30 juin 2010				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives + dépenses prévues	Solde inutilisé prévu au 30 juin 2010	Écart en pourcentage	
				(4)	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	
								Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
Transports aériens	8 524,6	2 927,1	5 597,5	5 798,8	8 725,9	(201,3)	(2,4)	Augmentation des ressources demandées en raison de l'augmentation du prix des carburants d'avion
Transports maritimes et fluviaux	42 130,1	5 179,8	36 950,3	26 034,1	31 213,9	10 916,2	25,9	Le montant prévu du solde non dépensé s'explique par la réduction du nombre de navires et d'hélicoptères du Groupe d'intervention navale.
Communications	19 225,9	9 695,1	9 530,8	8 797,2	18 492,3	733,6	3,8	Le montant prévu du solde non dépensé résulte principalement de la réduction de l'effectif militaire par rapport aux prévisions et par la réduction concomitante des dépenses relatives au soutien logistique autonome, annulées en partie par des dépenses supplémentaires de contre-mesures électronique (brouilleurs).
Informatique	5 617,3	4 225,8	1 391,5	1 686,9	5 912,7	(295,4)	(5,3)	L'augmentation des ressources demandées s'explique par l'achat de matériel supplémentaire pour le centre de données du quartier général de la Force, et de nouveaux logiciels pour contrôler et assurer des services ininterrompus de communications et d'informatique.
Services médicaux	6 674,9	3 801,3	2 873,6	880,4	4 681,7	1 993,2	29,9	Le montant prévu du solde non dépensé s'explique principalement par la réduction de l'effectif militaire par rapport aux prévisions et par la réduction concomitante des dépenses relatives au soutien logistique autonome.

	1 ^{er} juillet 2009- 31 mars 2010			Prévisions pour la période du 1 ^{er} avril au 30 juin 2010				Explication des écarts
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	Dépenses	Dépenses effectives +	Solde inutilisé	Écart en pourcentage	
					dépenses prévues	prévu au 30 juin 2010		
				(4)	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	
Matériel spécial	5 622,3	2 808,5	2 813,8	1 907,6	4 716,1	906,2	16,1	Le montant prévu du solde non dépensé s'explique principalement par la réduction de l'effectif militaire par rapport aux prévisions et par la réduction concomitante des dépenses relatives au soutien logistique autonome.
Fournitures, services et matériel divers	4 997,6	2 742,6	2 255,0	1 762,2	4 504,8	492,8	9,9	Le montant prévu du solde non dépensé s'explique par la réduction de l'effectif militaire par rapport aux prévisions et par la réduction concomitante des dépenses des tenues, drapeaux, autocollants et équipements de protection individuelle, ainsi que par la réduction des dépenses des honoraires, fournitures et services entraînée par l'organisation sur place de stages de formation plus nombreux.
Projets à effet rapide	500,0	284,6	215,4	215,4	500,0	–	–	
Total partiel	173 233,1	84 919,1	88 314,0	70 484,6	155 403,7	17 829,4	10,3	
Total brut	589 799,2	409 680,0	180 119,2	134 629,3	544 309,3	45 489,9	7,7	
Recettes provenant des contributions du personnel	10 898,4	5 619,2	5 279,2	3 644,4	9 263,6	1 634,8	15,0	
Total net	578 900,8	404 060,8	174 840,0	130 984,9	535 045,7	43 855,1	7,6	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)								
Total	589 799,2	409 680,0	180 119,2	134 629,3	544 309,3	45 489,9	7,7	

Annexe II

Initiative régionale pour le Moyen-Orient des technologies de l'information et des communications

Les quatre missions de maintien de la paix déployées dans la région – Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) sont proches par la situation géographique. De plus, leur rythme opérationnel est lié, comme cela est apparu durant le récent conflit de 2006 en Israël et au Liban. Même l'UNFICYP, la mission la plus éloignée, joue un rôle essentiel dans la poursuite des opérations de la FINUL, assumant la fonction de mission hôte durant l'évacuation et appuyant les administrations parallèles des missions proches. Collectivement, ces missions jouent un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la région, et les effectifs de l'ensemble de ces missions dépassent 16 500 personnes (voir tableau 1).

Tableau 1
Clientèle (actuelle)

	Militaires	Personnel militaire des Nations Unies	Police	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Total
FINUL	12 750			412	833	13 995
FNUOD	1 047			48	108	1 203
UNFICYP	860		69	39	113	1 081
ONUST		153		120	141	414
Total						16 693

Cette clientèle bénéficie à l'heure actuelle de services informatiques et télématiques assurés par plus de 200 personnes (gestionnaires, administrateurs, techniciens, ingénieurs et personnel de gestion des stocks) (voir tableau 2).

Tableau 2
Personnel dispensant les services informatiques et télématiques
(données actuelles)

	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national	Total
UNIFIL	69	62	131
FNUOD	13	12	25
UNFICYP	7	13	20

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total
ONUST	18	13	31
Total			207

Les quatre missions gèrent actuellement un stock de biens durables relatif aux technologies de l'information et des communications d'une valeur supérieure à 55 millions de dollars et un budget annuel connexe d'un montant total de 30 millions de dollars, comme indiqué aux tableaux 3 et 4.

Tableau 3
Stock de biens durables^a
(En dollars des États-Unis)

	<i>Communications</i>	<i>Informatique</i>	Total
FINUL	28 364 230	10 997 690	39 361 920
FNUOD	4 370 000	1 225 800	5 595 800
UNFICYP	3 095 100	2 050 600	5 145 700
ONUST	3 293 000	2 028 000	5 321 000
Total			55 424 420

^a Crédits alloués pour 2009/2010 (Siège et sur le terrain), 2010 pour l'ONUST.

Tableau 4
Budget annuel^a
(En dollars des États-Unis)

	<i>Communications</i>	<i>Informatique</i>	Total
FINUL	19 225 900	5 617 300	24 843 200
FNUOD	1 491 900	792 300	2 284 200
UNFICYP	978 600	839 100	1 817 700
ONUST	734 350	269 150	1 003 500
Total			29 948 600

^a Crédits alloués pour 2009/2010 (Siège et sur le terrain), 2010 pour l'ONUST.

Par le passé, les composantes TIC des quatre missions n'ont pas été alignées sur le plan stratégique. Comme cela a été souligné dans le document A/63/696 (par. 93 à 95), il est possible de faire beaucoup plus pour renforcer un alignement de ce type, qui offrirait des avantages. Les quatre missions encouragent déjà l'utilisation de plates-formes communes dans des domaines tels que la formation, les achats, les services de contrôle interne, le VIH/sida, le soutien psychologique et déontologie/discipline. Ces dernières années, les composantes TIC des quatre missions se sont rencontrées deux fois par an pour chercher à apporter des améliorations

opérationnelles bénéfiques pour toutes. Faisant fond sur cette expérience en matière de coopération et vu l'ampleur des économies réalisables et les améliorations qui pourraient être apportées aux services, une approche régionale formelle et coordonnée serait fort profitable dans le domaine des TIC.

Il est important de noter que l'appui entre les missions n'a été organisé qu'informellement, dans la mesure du possible, une mission tirant partie de ses capacités inutilisées pour appuyer une autre. Il est essentiel de disposer d'une structure de gestion régionale unifiée des TIC (qui ne serait pas centralisée dans une seule mission) qui serait responsable de l'obtention de résultats pour assurer une bonne gestion. Cet élément unique est primordial pour assurer la réussite de l'approche régionale et aligner les procédures internes dans l'intérêt de la région pour laquelle l'équipe de gestion des TIC est responsable. La fourniture coordonnée de services tiendra compte du fait que la taille et le rythme opérationnel de chaque mission sont uniques; l'objectif est de fournir des solutions adaptées à la situation sur le terrain dans chaque cas.

La fourniture coordonnée de services de TIC au moyen d'une gestion stratégique régionale permettrait d'éviter les chevauchements d'activités s'agissant de la continuité des opérations et de la reprise après sinistre, en offrant une capacité délocalisée pour le stockage régional des données à l'UNFICYP afin de faciliter l'amélioration de l'élaboration de plans d'évacuation adaptés à la situation sur le terrain, de réaliser des économies d'échelle en matière de ressources humaines, de formation et d'équipement, et de faire disparaître les disparités de services entre les missions en élaborant des normes pour les services fournis par les services d'assistance. Au niveau régional, disposer d'un chef des services de TIC dans une des quatre missions et d'un chef adjoint dans une autre assurerait une fourniture coordonnée des services de TIC en améliorant la responsabilisation pour leur bonne gestion régionale et éviterait la centralisation de la gestion, ce qui élargirait les perspectives sur toutes les questions. Cela aurait aussi pour effet d'enregistrer des réductions de coûts tangibles, de favoriser la prestation de nouveaux types de services par le biais de passerelles régionales et de développer les capacités régionales.

Les effets positifs de cet alignement stratégique seraient la suppression de 17 postes de TIC financés au moyen du budget de la mission (7 postes d'agent recruté sur le plan international et 10 sur le plan national) à compter du 1^{er} juillet 2010, permise par le recours aux compétences au niveau régional et aux gains d'efficacité découlant de l'uniformisation de la fourniture des services, une réduction sensible des dépenses d'équipement (de 7,5 % de la valeur d'inventaire à 5 %) en raison des stocks régionaux de pièces de rechange et à une gestion centralisée, l'utilisation de plates-formes matérielles identiques, et la réduction des frais de location de répéteurs de satellite et des coûts des communications par les réseaux commerciaux. Les incidences financières de cette initiative sont mises en évidence au tableau 5 et ont été prises en considération dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11 de la FINUL, de la FNUOD et de l'UNFICYP, et le seront dans la prochaine proposition budgétaire pour l'ONUST au titre du budget ordinaire. Les projections initiales indiquent une économie annuelle récurrente collective de plus de 3,5 millions de dollars.

En outre, cette initiative vise à renforcer la capacité d'harmoniser l'appui aux organismes, fonds et partenaires d'exécution opérant dans la région. Elle assurera

des services régionaux de vidéoconférence par Internet de manière à ce que les hauts responsables des missions puissent communiquer, sur le plan local, par des liaisons codées et sécurisées, des plates-formes communes dans les domaines de la reprise après sinistre et de la continuité des opérations, l'interopérabilité des systèmes des plates-formes communes de continuité des opérations et reprise après sinistre, une interopérabilité des systèmes de communication de sécurité et d'urgence des missions permettant une totale conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle, un programme régional de formation technique économique, un service uniformisé entre toutes les missions avec l'adoption d'une politique et de niveaux de prestation de services communs, la coordination des fréquences collectives avec les gouvernements hôtes, une meilleure sécurité des données et un accès aux applications de données communes telles que les systèmes d'information géographique.

Les TIC sont un élément facilitateur sur le plan stratégique, qui facilite l'utilisation de nouvelles technologies procurant un avantage stratégique et rendant possible l'innovation stratégique donnant de la valeur à des opérations dynamiques complexes. Reconnaître que les TIC sont un élément facilitateur sur le plan stratégique aidera grandement le nouveau modèle de stratégie d'appui du Département et aidera à tirer pleinement parti des technologies pour assurer l'innovation souhaitée et mettre en œuvre le changement de paradigme. Ainsi, cette initiative relative aux TIC propose de sortir ce secteur de la logistique pour qu'il relève directement de la Division de l'appui à la Mission, élément d'innovation stratégique plutôt que de pratique logistique, ce qui est conforme à la structure du Siège de l'ONU.

Compte tenu des résultats obtenus jusqu'à présent, il est évident qu'il est fort justifié dans la proposition de renforcer et institutionnaliser la coordination régionale des TIC, cette unité de but débouchant sur des synergies qui assurent un fonctionnement efficace par rapport aux coûts et solide ayant la capacité de faire face aux changements rapides intervenant au niveau de la dynamique des missions de maintien de la paix et fournissant des technologies qui sont un élément facilitateur de l'innovation stratégique.

Tableau 5
Incidences financières des changements proposés pour l'exercice 2010/11

(En milliers de dollars des États-Unis)

1. Réduction des besoins régionaux en pièces détachées dues à la gestion régionale

	Valeur estimative de l'inventaire		Directives budgétaires du Siège (7,5 % de la valeur d'inventaire + 15 % de frais de transport)			Régionalisation au niveau du Moyen-Orient (5 % de la valeur d'inventaire + 15 % de frais de transport)			Différence
	Communications	Informatique	Communications pièces détachées	Informatique pièces détachées	Total	Communications pièces détachées	Informatique pièces détachées	Total	
FINUL	28 364,2	10 997,7	2 446,4	948,6	3 395,0	1 631,0	632,4	2 263,4	1 131,6
FNUOD	4 370,0	1 226,0	377,0	106,0	483,0	251,3	70,5	321,8	161,2
UNFICYP	2 075,0	1 811,0	179,0	156,1	335,1	119,3	104,1	223,4	111,7
ONUST	3 095,1	2 050,6	267,0	177,0	444,0	178,0	118,0	296,0	148,0
Total partiel									1 552,5

2. Dépenses de personnel

		Postes	Taux	Total
FINUL	Réduction du nombre de postes de fonctionnaires P-4 recrutés sur le plan international	1	214,8	214,8
FINUL	Réduction du nombre de postes de fonctionnaires P-3 recrutés sur le plan international	1	177,6	177,6
FINUL	Réduction du nombre de postes d'agents SM (autres classes) recrutés sur le plan international	5	157,2	786,0
FINUL	Réduction du nombre de postes d'agents des SG recrutés sur le plan national	10	53,0	530,0
Total partiel				1 708,4
FINUL	Reclassement d'un poste P-5 à D-1 (Chef)	1	61,0	(61,0)
FNUOD	Reclassement d'un poste SM (1°C) à P-5 (Chef adjoint)	1	69,6	(69,6)
Total partiel				130,6

3. Communications commerciales

FINUL	Réduction due à l'utilisation de passerelles régionales (Internet et réseau téléphonique commuté)	125,0
ONUST/FNUOD	Réduction du coût du répéteur de satellite	225,0
Total partiel		350,0
Montant total de la réduction des coûts		3 480,3

Annexe III

Récapitulation des modifications de tableau d'effectifs proposées

(exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
Direction exécutive et administration				
Bureau du commandant de la Force				
Postes	+1	P-4	Spécialiste des pratiques optimales	Transfert d'un poste des affaires politiques et sociales
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert d'un poste de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission
Total partiel	+2			
Cellule d'analyse conjointe de la Mission				
Postes	-1	SM	Assistant administratif	Poste transféré au bureau du commandant de la Force
	+2	GN	Assistant linguistique	Transfert de postes des bureaux d'administration de secteur
Total partiel	+1			
Cellule militaire stratégique				
Postes de temporaire	-1	D-2	Directeur	Poste supprimé
	-1	G(AC)	Assistant administratif	Poste supprimé
Total partiel	-2			
Total partiel				
Postes	+3			
Postes de temporaire	-2			
Total partiel	+1			
Composante 1				
Division des affaires politiques				
Postes	+1	D-1	Directeur adjoint des affaires politiques et civiles	Réaffecté du bureau de Beyrouth
	-1	P-4	Spécialiste des pratiques optimales	Poste transféré au bureau du commandant de la Force
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert d'un poste de la Section de l'information
Total partiel	+1			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
Section de l'information				
Postes	-1	SM	Assistant administratif	Poste transféré au bureau du Directeur, Division des affaires politiques
	+1	GN	Assistant d'information	Réaffecté des bureaux d'administration de secteur
Total partiel	-			
Bureau de Beyrouth				
Postes	-1	D-1	Chef, bureau de Beyrouth	Réaffecté à la Division des affaires politiques
Total partiel, composante 1	-			
Composante 2				
Section de la sécurité				
Postes	+1	P-2	Agent de protection rapprochée	Création de poste
	+3	SM	Agent de protection rapprochée	Réaffectés de la Section de l'approvisionnement
Total partiel	+4			
Division de l'appui à la Mission				
Bureau du Directeur				
Postes	+1	P-4	Chef de l'appui, Groupe de la planification des politiques/ bureau de Beyrouth	Transfert d'un poste des bureaux d'administration de secteur
	+1	SM	Assistant administratif	Réaffecté de la Section de l'approvisionnement
	+1	P-4	Fonctionnaire d'administration (hors classe) (Groupe de la mise aux normes et du suivi)	Création de poste
	+1	P-3	Fonctionnaire d'administration (Groupe de la mise aux normes et du suivi)	Réaffecté de la Section des services généraux
	-1	P-3	Spécialiste de la sécurité aérienne	Réaffecté du Groupe de la mise aux normes et du suivi au sein du bureau du Directeur
	+1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Réaffecté au Groupe de la mise aux normes et du suivi au sein du bureau du Directeur
	+2	SM	Assistant administratif (Groupe de la mise aux normes et du suivi)	Un poste réaffecté de la Section de l'approvisionnement et un de la Section du contrôle des mouvements

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
	+1	AN	Fonctionnaire d'administration (Groupe de l'appui à la mission en matière de planification et d'orientations)	Transfert d'un poste des bureaux d'administration de secteur
	+7	GN	Assistant administratif (1), assistant d'équipe (4) et messenger (2)	Transfert de postes des bureaux d'administration de secteur au Groupe de l'appui à la mission en matière de planification et d'orientations/bureau de Beyrouth au sein du bureau du Directeur
	+1	GN	Assistant d'équipe (Groupe de la mise aux normes et du suivi)	Réaffecté des bureaux d'administration de secteur
Total partiel	+15			
Bureaux d'administration de secteur				
Postes				
	-1	P-4	Spécialiste de la planification	Poste transféré au bureau du Directeur
	-1	SM	Fonctionnaire d'administration	Poste transféré au Centre des opérations logistiques conjointes
	-1	AN	Spécialiste de la planification	Poste transféré au bureau du Directeur
	-7	GN	Assistant administratif (1), Assistant d'équipe (4) et messenger (2)	Réaffectés au bureau du Directeur (Groupe de l'appui à la mission en matière de planification et d'orientations/bureau de Beyrouth)
	-168	GN	Assistant linguistique (166) Assistant administratif (2)	Postes transférés au Centre des opérations logistiques conjointes
	-2	GN	Assistant linguistique	Postes transférés à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission
	-13	GN	Assistant linguistique	Réaffectés aux services généraux
	-1	GN	Assistant linguistique	Poste transféré au bureau du Chef, Services d'appui intégrés
	-16	GN	Peintre, électricien, menuisier, mécanicien (groupes électrogènes), technicien assainissement	Postes transférés à la Section des services de génie
	-7	GN	Assistant administratif	Postes transférés à la Section des transports
	-1	GN	Assistant administratif	Réaffecté au bureau du Directeur
	-2	GN	Assistant administratif	Postes transférés à la Section du personnel
	-2	GN	Assistant administratif	Postes transférés à la Section des services généraux
	-1	GN	Assistant administratif	Poste transféré à la Section de la gestion du matériel

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
	-1	GN	Assistant administratif	Poste transféré à la Section de l'information
	-76	GN	Assistant administratif	Postes supprimés
Total partiel	-300			
Section du budget				
Postes	-1	SM	Assistant (budget)	Poste transformé en poste GN
	+1	GN	Assistant (budget)	Poste transformé de la catégorie SM
Total partiel	-			
Total partiel, Bureau du Directeur	-285			
Services administratifs				
Section du personnel				
Postes	+1	P-3	Chef du Groupe du personnel recruté sur le plan international	Création de poste
	+1	SM	Assistant à la gestion des ressources humaines (Groupe de gestion prévisionnelle et de sélection des effectifs)	Réaffecté de la Section des communications et de l'informatique
	+1	P-3	Chef du Groupe des dossiers du personnel	Réaffecté de la Section des transports
	+1	P-4	Spécialiste des ressources humaines (Groupe de gestion prévisionnelle et de sélection des effectifs)	Réaffecté de la Section de la gestion du matériel
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des ressources humaines (Groupe de gestion prévisionnelle et de sélection des effectifs)	Réaffecté de la Section des communications et de l'informatique
	+1	SM	Assistant social	Réaffecté de la Section des communications et de l'informatique
	+1	SM	Assistant à la gestion des ressources humaines	Réaffecté de la Section des communications et de l'informatique
	+1	GN	Commis aux ressources humaines/messenger	Réaffecté des bureaux d'administration de secteur
	+1	GN	Assistant social	Réaffecté des bureaux d'administration de secteur
Total partiel	+9			
Section des services généraux				
Postes	-1	P-3	Administrateur chargé de la cession des actifs	Réaffecté au bureau du Directeur

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
	-1	SM	Assistant chargé de la cession des actifs	Poste transféré à la Section de la gestion du matériel
	+1	SM	Assistant (assurance qualité)	Réaffecté de la Section des communications et de l'informatique
	+1	SM	Assistant d'enregistrement	Poste transféré à la Section des communications et de l'informatique
	+13	GN	Assistant (gestion des installations)	Réaffectés des bureaux d'administration de secteur
	+1	GN	Assistant (réception et inspection)	Réaffecté des bureaux d'administration de secteur
	-1	GN	Assistant (cession des actifs)	Poste transféré à la Section de la gestion du matériel
	+1	GN	Assistant (voyages)	Réaffectés des bureaux d'administration de secteur
	+14			
Total partiel, Services administratifs	+23			
Services d'appui intégrés				
Bureau du Chef				
Postes	+2	GN	Assistant administratif	Transfert d'un poste de la Section de l'approvisionnement et d'un poste des bureaux d'administration de secteur
Total partiel	+2			
Section de la gestion du matériel				
Postes	-1	P-4	Chef du Groupe du contrôle du matériel et des stocks	Réaffecté à la Section du personnel
	+1	SM	Assistant (cession des actifs)	Réaffecté de la Section des transports
	+1	SM	Assistant (cession des actifs)	Transfert d'un poste de la Section des services généraux
	+1	GN	Assistant (cession des actifs)	Transfert d'un poste de la Section des services généraux
	+1	GN	Assistant (cession des actifs)	Réaffecté des bureaux d'administration de secteur
Total partiel	+3			
Section de l'approvisionnement				
Postes	-3	SM	Assistant à la gestion des carburants, assistant (assurance qualité) et assistant (cession des actifs)	Réaffectés à Section de la sécurité
	-2	SM	Assistant (entrepôts) et assistant (approvisionnement)	Réaffectés au bureau du Directeur
	-1	GN	Assistant (approvisionnement)	Poste transféré au bureau du Chef, Services d'appui intégrés

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
	-2	GN	Assistant (cession des actifs) et assistant (approvisionnement)	Postes supprimés
Total partiel	-8			
Service médical				
Postes	-1	P-3	Pharmacien	Poste reclassé dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national (AN)
	+1	AN	Pharmacien	Reclassement d'un poste P-3
	+1	GN	Chauffeur d'ambulance	Transfert d'un poste de la Section des transports
Total partiel	+1			
Section du contrôle des mouvements				
Postes	-1	SM	Assistant (contrôle des mouvements)	Réaffecté au bureau du Directeur
	-1	P-4	Fonctionnaire du contrôle des mouvements	Reclassement d'un poste dans la catégorie SM
	+1	SM	Agent du contrôle des mouvements	Reclassement d'un poste P-4
Total partiel	-1			
Section des services du génie				
Postes	+1	P-4	ingénieur (environnement, eau et assainissement)	Réaffecté de la Section des transports
	+1	P-2	Géomètre	Création de poste
	+16	GN	Peintre, électricien, menuisier, mécanicien (groupes électrogènes), technicien (assainissement)	Transfert de postes des bureaux d'administration de secteur
Total partiel	+18			
Centre commun d'opérations logistiques				
Postes	+1	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert d'un poste des bureaux d'administration de secteur
	+166	GN	Assistant linguistique	Transfert de postes des bureaux d'administration de secteur
	+2	GN	Assistant administratif	Transfert de postes des bureaux d'administration de secteur
Total partiel	+169			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
Section des transports				
Postes	-1	P-4	Chef adjoint	Réaffecté à la Section des services du génie
	-1	P-3	Agent chargé des transports	Réaffecté à la Section du personnel
	-6	SM	Assistant (transports)	Postes supprimés
	-1	SM	Assistant (transports)	Réaffecté à la Section de la gestion du matériel
	-1	GN	Chauffeur	Poste transféré au Service médical
	-7	GN	Assistant (transports)	Postes supprimés
	+7	GN	Mécanicien (véhicules) / manutentionnaire	Transfert de postes des bureaux d'administration de secteur
Total partiel	-10			
Section des opérations aériennes				
Postes	-1	SM	Spécialiste des transports aériens	Poste reclassé dans la catégorie GN
	+1	GN	Assistant aux transports aériens	Reclassement d'un poste de la catégorie SM
Total partiel	-			
Section des communications et de l'informatique				
Postes	-1	P-5	Chef régional de section	Section restructurée en tant que Services régionaux de télécommunications et d'informatique
	-1	P-4	Chef des communications et directeur général de l'informatique	
	-3	P-3		
	-57	SM		
	-52	GN		
	-1	P-4	Chef des communications	Poste supprimé
	-1	P-3	Coordonnateur régional	Réaffecté à la Section du personnel
	-3	SM	Technicien radio (1), assistant à la facturation (1) et informaticien (1)	Réaffectés à la Section du personnel
	-2	SM	Assistant en informatique et technicien en télécommunications	Réaffectés à la Section des services généraux
	-10	GN	Assistant administratif (1), technicien radio (1), technicien satellite (1), technicien des services téléphoniques (1), Assistant aux stocks (1), téléphoniste	Postes supprimés

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Modification</i>
			(1), assistant à la facturation (3), informaticien (1)	
Total partiel	-131			
Total partiel, Services d'appui intégrés	+43			
Services régionaux de télécommunications et d'informatique (Restructuration de la section des communications et de l'informatique)				
Postes				
	+1	D-1	Chef de service	Reclassé de P-5
	+3	P-3		
	+58	SM		Comprend un poste P-4 reclassé dans la catégorie SM
	+52	GN		
Total partiel	+114			
Total partiel, Division de l'appui à la Mission	-105			
Total, Composante 2, y compris la Section de la sécurité	-101			
Total, postes organiques et d'appui	-100			
Personnel recruté sur le plan international	-6			
Personnel recruté sur le plan national	+1			
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	-93			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-2			
Total	-100			

Abréviations : AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.